

FEUILLE DE RESERVATION
à envoyer avant le 1er septembre 2021
sous réserve d'emplacements disponibles

Je soussigné (e)

NOM _____ Prénom _____

Né (e) le ____ / ____ / ____ à _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____ TEL. _____

Mail _____ @ _____

Nature de la pièce d'identité (CI - Passeport etc...) _____

N° _____ Délivré le _____ à _____

**Joindre obligatoirement une photocopie de la pièce d'identité du détenteur
du stand**

Véhicule immatriculé _____

Après l'événement veuillez supprimer mes coordonnées

oui

non

Exposant du marché aux puces se déroulant le :

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à SAUSHEIM (68390)

Déclare sur l'honneur

>>> **Ne pas être commerçant (e)**

>>> **Ne vendre que des objets personnels et usagés**

>>> **Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation**

SUITE A LA REGLEMENTATION, EMPLACEMENT LIMITE A 5 M PAR EXPOSANT

RESERVE 1 Emplacement de 5 Mètres au prix de 15 €

Uniquement par chèque en raison des mesures sanitaires

Feuille de réservation à envoyer avant le **1^{er} septembre 2021** à :

OMSAP Sausheim

B. P. 40031 68390 SAUSHEIM CEDEX

Courriel : omsap@ville-sausheim.fr

Tél : 06.37.04.26.71

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre. J'ai pris connaissance de règlement au dos.

Un courrier de confirmation de votre emplacement vous parviendra fin août.

FAIT A _____

SIGNATURE
OBLIGATOIRE _____

LE ____ / ____ / 2021

OBSERVATIONS :

**SEULES LES RESERVATIONS DUMENT REMPLIES ET
ACCOMPAGNEES DU PAIEMENT SERONT ENREGISTREES**



33^e MARCHÉ AUX PUCES

Publicité
Assurée

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE *SAUSHEIM*

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'inscription totalement et correctement remplie, accompagnée du règlement (**uniquement par chèque en raison des mesures sanitaires**) et de la photocopie de la pièce d'identité du détenteur du stand.
- Les inscriptions ne sont prises en considération qu'une fois le paiement effectué et **avant le 1^{er} septembre 2021 (sous réserve d'emplacements disponibles)**.
- Toute déclaration frauduleuse sera sanctionnée.
- L'OMSAP Sausheim décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Heures d'ouverture : 5 h 30 à 9 h 00 pour l'installation
7 h 00 pour la vente.
- **Ne pas quitter son emplacement avec son véhicule avant 16h.**
- Chaque exposant doit respecter son emplacement attribué.
- Conditions pour l'attribution des emplacements:

Vous avez la PRIORITE de l'emplacement devant votre propriété à condition de retourner la feuille de réservation avant le 16 juillet 2021.

- Vous perdez la priorité dans le cas où vous souhaitez un emplacement supplémentaire à vos côtés.
- Aucun emplacement n'est attribué dans la journée.
- Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre.
- Les stands de boissons et de produits alimentaires sont exclus puisque réservés à l'OMSAP.
- Les autorisations individuelles d'occupation du Domaine Public vous seront adressées par courrier.
- Il est strictement interdit d'utiliser les clôtures, les murs des particuliers ou du domaine public situés auprès de votre stand pour y exposer vos affaires à vendre.

Ce règlement a été déposé à la Mairie et à la Gendarmerie de SAUSHEIM

VOTRE FEUILLE DE RESERVATION AU VERSO